

Paris, le 21/11/2015

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez fait part du souhait des habitants du quartier de La Source à Orléans d'obtenir une révision de la détermination du coefficient de situation générale à retenir pour le calcul des valeurs locatives cadastrales. J'ai par ailleurs été informé par le directeur général des finances publiques des contacts intervenus entre vous-même et le directeur régional des finances publiques du Centre - Val de Loire, Monsieur Philippe Dufresnoy.

En particulier, j'ai été tenu au courant des constats que vous avez partagés lors de la visite conjointe sur place le 31 juillet dernier et qui différaient, sur des points notables, des éléments exposés par la commission communale des impôts directs de la municipalité.

En définitive, compte tenu de cette analyse contrastée, d'un échange que j'ai eu personnellement avec le Maire d'Orléans et des préconisations de la commission communale des impôts directs de la municipalité, le directeur régional se propose de confirmer l'application du coefficient de situation générale actuel.

Il m'apparaît difficile de contredire sa position, l'administration suivant régulièrement les avis des commissions communales des impôts directs.

En revanche, cette position pourrait être revue au cas où les positions de la commission communale des impôts directs et de la municipalité d'Orléans venaient à évoluer dans un sens qui soit favorable à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

*En restant disponible et
à l'écoute,*

Christian ECKERT



Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Sénateur du Loiret
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06